

**Subventions d'équipement aux associations sportives**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports, réunie le 28 août 1997, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1997, les subventions suivantes aux associations et organismes désignés ci-après :

* Centre Ecole Parachutisme	6 000 F
* Sport Nautique Bisontin	4 000 F
* Club de Tir et de Pistolet Bisontin	<u>10 000 F</u>
	<b>20 000 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.65728 code service 20300 du Budget Primitif 1997.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 2 octobre 1997.*